

Territoires à énergie positive pour la croissance verte : lancement du programme Economies d'énergie

22 février 2017 par [Gérald Majou Veille](#) 57 visites

[Arrêté du 9 février 2017](#) portant validation du programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

Publics concernés : territoires à énergie positive pour la croissance verte de moins de 250 000 habitants.

Objet : validation du programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent arrêté porte validation du programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » comme programme d'innovation en faveur de la maîtrise de la demande énergétique dans le cadre de la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Échelle(s) spatiale(s) de l'action

- [Nationale](#)
- [Territoriale](#)

Caractérisation de l'action selon les 5 compétences DD&RS

- [Compétence Systémique \(complexité, interactions, flux\)](#)
- [Compétence collective \(communication, gouvernance, parties prenantes, solidarité, diversité..\)](#)
- [Compétence prospective \(incertitude, scénarios, échelles spatio-temporelles\)](#)
- [Compétence de changements \(accompagnement, innovation, adaptation...\)](#)

Objectifs de la ou les actions décrites

- [Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable \(ODD n°7 - Société\)](#)
- [Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous \(ODD n°8 - Economie\)](#)

Licence : [CC by-sa](#)

[Contacter l'auteur](#)